

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA VILLE DE PARIS DE L'ORDRE DES MEDECINS**

105 Boulevard Pereire – 75017 PARIS – Tél. 01 44 43 47 04

Site Internet : www.cdom75.fr – mail : inscription.75@ordre.medecin.fr

Vous souhaitez vous inscrire au Conseil départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins, lieu où vous envisagez d'établir votre résidence professionnelle principale.

Liste des pièces à produire à l'appui d'une toute première demande d'inscription (article R. 4112-1 du Code de la Santé Publique), **en 2 exemplaires** :

- le questionnaire imprimé en 2 exemplaires dûment complétés de façon manuscrite ;
- une photographie d'identité ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité ;
- un extrait de casier judiciaire, datant de moins de trois mois, délivré par le Ministère de la Justice Anglais, accompagné d'une photocopie de la traduction en langue française par un traducteur agréé ;
- une déclaration sur l'honneur manuscrite du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à son encontre ;
- un certificat d'inscription ou de radiation ainsi qu'une attestation dite de « bonne conduite », délivrés par le General Medical Council, auprès duquel le demandeur était antérieurement inscrit ou enregistré (accompagné d'une photocopie de la traduction en langue française par un traducteur agréé) ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur manuscrite du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré ;
- tous éléments de nature à établir que le demandeur possède une connaissance suffisante de la langue française ;
- un curriculum vitae détaillé à jour en langue française ;
- la promesse d'embauche.

Diplômes

- une photocopie du titre anglais de formation médicale de base («*Bachelor of Medicine and Bachelor of Surgery*») ;
- une photocopie du certificat sanctionnant un stage d'internat («*internship*») de 12 mois («*certificate of experience*») ;
- une photocopie du titre anglais de formation médicale spécialisée ;
- une photocopie d'une attestation, délivrée par le General Medical Council, certifiant que le titre anglais de formation médicale de base dont est titulaire le demandeur sanctionne une formation conforme aux dispositions de l'article 24 de la directive 2005/36/CE modifiée et correspond au titre anglais de formation médicale de base visé à l'annexe V, point 5.1.1 de la directive ;
- une photocopie d'une attestation, délivrée par le General Medical Council, certifiant que le titre anglais de formation médicale spécialisée dont est titulaire le demandeur sanctionne une formation conforme aux dispositions de l'article 25 de la directive 2005/36/CE et correspond au titre anglais de formation médicale spécialisée visé à l'annexe V, points 5.1.2 et 5.1.3 de la directive ;

Toutefois si les diplômes du demandeur ne lui ont pas encore été délivrés, il devra produire des attestations récentes de son université indiquant que ses documents n'ont toujours pas été édités.

Tous les documents précités devront être accompagnés de leurs traductions en langue française, effectuées par un traducteur agréé.

Par ailleurs, vous devrez compléter votre dossier avec les pièces suivantes, à produire au plus tard lors de votre rendez-vous avec le Conseiller-rapporteur :

- une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle (article L. 1142-2 du Code de la Santé Publique) ;
- les *contrats et ou avenants* ayant pour objet l'exercice de votre profession médicale (article R. 4112-1 du Code de la Santé Publique) ;

Et présenter :

- **les originaux** de tous les documents cités.

Pour joindre le **SECRETARIAT DES INSCRIPTIONS**



: 01 44 43 47 04

Les éléments du dossier peuvent être adressés par voie postale ou déposés au siège du Conseil de l'Ordre, du **lundi au vendredi de 9 heures 00 à 13 heures 00.**



Ne vous démunissez en aucun cas des originaux de vos diplômes, attestations et traductions.